

18.03.2022 - 17:21 Uhr

Compte rendu de CH Media sur la direction des douanes: La série ne portait atteinte au code de déontologie des journalistes que sur un point annexe (prise de position 3/2022)

Berne (ots) -

Parties: Département fédéral des finances c. CH Media

Thèmes: Recherche de la vérité / Sphère privée / Dignité humaine

Plainte admise sur un point annexe

Résumé

Les titres du groupe CH Media avaient publié en avril 2021 une série de cinq articles sur les résultats d'importants travaux de recherche sur la restructuration de l'Administration fédérale des douanes et Christian Bock, son directeur. Chaque article abordait un autre aspect de la restructuration, ou du comportement de Christian Bock. Il y était notamment question de l'intention d'armer presque toute l'administration des douanes ou du style de conduite de Christian Bock et de ses apparitions publiques. Le Département fédéral des finances, auquel l'Administration fédérale des douanes est rattachée, a porté plainte contre la série auprès du Conseil suisse de la presse. Il estime, de manière générale, que la série discrédite un cadre de l'administration fédérale en publiant des déclarations partiales, biaisées et diffamatoires. Elle exposait selon lui des épisodes privés, n'ayant quasiment rien à voir avec la fonction de Christian Bock dans l'Administration fédérale des douanes, le compte rendu était partiellement faux et il portait atteinte au devoir de précaution envers les sources ainsi qu'à la sphère privée et la dignité du directeur.

Le Conseil de la presse a rejeté la plainte sur les principaux points. Il estime cependant que les indications concernant les activités religieuses du directeur et le comportement de son fils ne sont pas d'intérêt public et violent la sphère privée.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100886733> abgerufen werden.